



CABINET D'AVOCATS BOUKHELOUA



www.boukheloua.com

"Les avocats. Pour avancer dans un monde de droit". Tel a été, il y a plusieurs années, le slogan d'une campagne de communication du Barreau de Paris dont le message était d'une parfaite clarté.

Effectivement, nous vivons dans un monde où le droit est à la fois omniprésent et en constante mutation.

L'inflation des lois et des règlements et l'évolution de la jurisprudence sont une réalité. Le droit devient de plus en plus complexe. Vos droits et vos obligations sont souvent mal définis voire illisibles. Or, nul n'est censé ignorer la loi.

Dans cet esprit, avec mon collaborateur Pierre-Philippe BOUYX, nous sommes disposés à répondre à vos demandes que ce soit pour vous donner un conseil juridique, pour vous représenter dans un contentieux ou pour vous assister dans vos démarches administratives notamment en droit administratif, en droit de la fonction publique et en droit des collectivités territoriales.

Mon Confrère Patrick CHAUVIN vous apportera son concours en droit de l'urbanisme, en droit de l'expropriation et en droit des installations classées.

Notre ambition est de vous faire avancer dans un monde de droit.



Mohamed BOUKHELOUA
Avocat au Barreau de Paris



Notre cabinet d'avocats est une structure dédiée au droit public, qui ne traite que de dossiers en matière de droit administratif :

- **Le droit administratif général** et le contentieux qui s'y rapporte, qu'il s'agisse d'autorisation administrative, d'agrément administratif, de mesure de police administrative, de sanction administrative, de fonctionnement de service public, de l'exécution de contrat administratif...
- **Le droit de la fonction publique**, notamment l'ensemble des problématiques qui concernent, d'une part, les administrations et les établissements publics et, d'autre part, les agents publics (fonctionnaires, agents non titulaires et collaborateurs occasionnels du service public) et ce, dans toutes les fonctions publiques (Etat, Collectivités territoriales, Hôpitaux publics...).
- **Le droit des collectivités territoriales** et toutes ses subtilités depuis l'émergence de la décentralisation jusqu'au développement de l'Intercommunalité.
- **Le droit de l'urbanisme et de l'aménagement** qui fait l'objet de nombreuses réformes au point de constituer un droit en perpétuel mouvement. Enfin, le **droit de l'expropriation et des installations classées**.

Notre cabinet est composé d'une équipe de 3 avocats aguerris en droit administratif, qui offrent la garantie de se consacrer exclusivement à leurs domaines d'expertise respectifs :

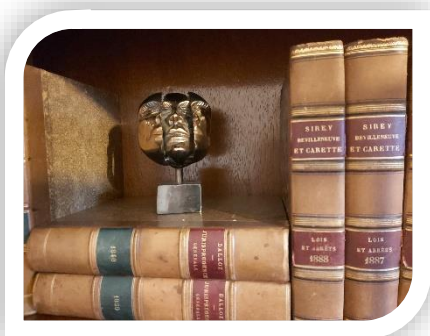
- **Me Mohamed BOUKHELOUA**,
intervient en droit administratif général, en droit de la fonction publique et en droit des collectivités territoriales
- **Me Patrick CHAUVIN**,
intervient en droit de l'urbanisme, en droit des collectivités territoriales, en droit de l'expropriation et en droit des installations classées
- **Me Pierre-Philippe BOUYX**,
Intervient en droit administratif général, en droit de la fonction publique et en droit des collectivités territoriales

Nous contacter

Cabinet d'avocats BOUKHELOUA

270, boulevard Raspail, 75014 Paris
Tél : 01 56 68 07 09 Mob : 06 73 74 27 38
avocat@boukheloua.com
www.boukheloua.com

Metro | Lignes 4 et 6
Station : Raspail ou Denfert-Rochereau
RER | Ligne B
Station : Denfert-Rochereau



Les avocats du cabinet ne reçoivent que sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 20 h.



Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.
[EI] BOUKHELOUA | SIRET 441 735 651 00065 | T.V.A. intracommunautaire FR46441735651